AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2015
FR0000038200-FS0845

30 août 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROSIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 août 2017, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Batipart Immo Europe[1] (4-6 rue du Fort Rheinsheim, 2419 Luxembourg, Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 août 2017, les seuils de 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société EUROSIC et détenir 3 666 105 actions EUROSIC représentant autant de droits de vote, soit 7,42% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROSIC hors marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la famille Ruggieri.
[2] Sur la base d'un capital composé de 49 405 329 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.